



Conseil de quartier Ermitage – Charles De Gaulle

Compte-rendu de la réunion du 9 juin 2015

Présents :

- × Christophe AURICOSTE
- × Claude BROCHET
- × Guy BONNETON
- × Patrice BOULAT
- × Yves CASTEL
- × Philippe CHARPY
- × Patrick JADE
- × Rachid KADDIMI
- × Annick LACOUT
- × Yves THIRION

Absents excusés :

- × Bernard CLUZEAUD
- × Kamel HAMMOUDIA
- × Isabelle JOLY
- × Gilles LABIT
- × Debhia SEHKI
- × Bertrand SIMONIN
- × Claire VALADIER

1/ Bilan du vide-greniers

Les conseillers sont informés que Mme le Maire et P. FOURNIER, conseiller municipal délégué en charge de la vie associative et des conseils de quartier, transmettent toutes leurs félicitations aux conseillers pour l'organisation réussie de ce premier vide-greniers qui a été un franc succès.

Les conseillers notent quelques améliorations à apporter pour la prochaine édition prévoir un diable, afficher les horaires, ouvrir le vide-greniers plus tôt, avoir plus d'emplacements, mettre en place un fléchage.

P. JADE souhaiterait que le Conseil de quartier remercie le boucher des Vignes-Benettes et le gérant du Quick pour leur aide. Les conseillers remarquent également que beaucoup d'habitants, et en particulier des jeunes, sont venus aider les conseillers le jour du vide-greniers.

2/ Projet d'apéritif aux Eaux Vives

C. BROCHET rappelle que le Conseil de quartier a déjà organisé ce type de manifestation par le passé. L'apéritif aura lieu un vendredi soir au mois de septembre. Il permet de rencontrer les habitants et de mieux connaître les problématiques du secteur Charles De Gaulle. P. JADE propose d'organiser également un apéritif dans le quartier Ermitage.

R. KADDIMI propose de faire de la publicité pour l'apéritif aux Eaux-Vives, comme cela a pu être fait pour le vide-greniers. La date sera fixée ultérieurement.

3/ Situation des travaux dans le quartier

C. BROCHET rappelle que depuis la fermeture de la résidence Le Pecq-Ermitage, les habitants du quartier doivent emprunter l'escalier situé au 13 rue de Normandie pour accéder à l'avenue du Général Leclerc. Il est rappelé aux conseillers que cet escalier, qui appartient au Logement Français, a été nettoyé, les arbres élagués et le talus débarrassé de ses déchets par les services de la Ville afin de rendre l'endroit plus accueillant. L'éclairage a également été réparé. C. BROCHET indique aux conseillers que le Logement Français s'est engagé à ne pas fermer sa résidence pour le moment. P. JADE indique qu'une partie des habitants passe par le trottoir de la RN13 pour rejoindre l'arrêt de bus situé sur l'avenue du Général Leclerc, or ce trottoir est dangereux. Il est indiqué que des barrières ont été installées au niveau le plus étroit du trottoir, pour le sécuriser, et que d'autres seront installées tout le long (exception faite des places de stationnement). P. JADE souhaiterait également savoir pourquoi le terrain en bas de la résidence des 3 Moulins n'est pas exploité pour en faire un passage. Il lui est indiqué qu'il s'agit d'une propriété privée.

C. BROCHET souhaiterait apporter une précision : le droit de passage sur une propriété privée n'est possible que si le terrain est enclavé, ce qui n'est pas le cas du quartier de l'Ermitage.

R. KADDIMI souhaiterait qu'un ralentisseur soit installé sur le parking des 3 Moulins : il est très emprunté par les personnes avec des poussettes, or les véhicules y circulent souvent à vive allure. Il est rappelé que ce parking est une propriété privée. P. JADE suggère de supprimer le trottoir de gauche menant au parking pour agrandir celui de droite. Là encore de tels travaux relèvent de la copropriété. Différents échanges sont en cours actuellement pour trouver des solutions à cette difficulté. Cela demande un peu de temps car plusieurs interlocuteurs sont concernés et car nous sommes sur des propriétés privées. Les services de la Ville reviendront dès que possible vers les habitants et les conseillers pour les informer de l'avancement des pourparlers.

C. BROCHET souhaite revenir sur le système de vidéo protection installé dans le quartier. Selon lui, la caméra installée sur la salle Jacques Tati ne permet pas de voir le bas de l'immeuble du 13 allée de Normandie. Il souhaiterait qu'elle soit déplacée sur un poteau plus proche des bâtiments afin d'avoir une visibilité plus étendue y compris sur l'allée de Normandie. Il est rappelé que l'emplacement des

caméras a été déterminé en concertation avec la police nationale et que le déplacement d'un tel dispositif est coûteux.

C. BROCHET fait remarquer qu'il n'apprécie pas l'emplacement qui a été déterminé pour l'installation d'une poubelle à côté de la boulangerie : il souhaiterait qu'elle soit déplacée pour ne pas être contre le bac à fleurs. Il est rappelé que le lieu a été déterminé en concertation avec le commerce à proximité. C. BROCHET fait également remarquer que la grille avaloir du rond-point d'Indochine (côté rue du Raidillon) n'a pas été réparée

G. BONNETON souhaiterait que soit trouvée une solution pour limiter la vitesse dans la rue du Vieux Chemin de Marly, par exemple en installant des bacs à fleurs ou des chicanes. Un panneau photovoltaïque annonçant un passage piéton a été installé pour faire ralentir les véhicules, toutefois la configuration même de la RN13 (deux voies qui se rejoignent ainsi que la présence d'un arrêt de bus) complique la mise en place d'aménagement de dispositif pour faire ralentir les véhicules.

C. BROCHET souhaite savoir ce qui a été décidé pour la rue du Vieux Chemin de Marly. Il lui est indiqué que suite au sondage réalisé au Port-Marly et au Pecq, la rue sera mise en sens unique descendant. Les travaux débiteront à la mi-août pour deux mois maximum. Une fois les réseaux enfouis, la rue sera refaite à l'identique.

P. JADE indique qu'il y a des difficultés de stationnement à la sortie de l'école Saint Dominique, les parents ne se garant pas toujours correctement.

C. BROCHET aimerait savoir ce qu'il en est des arbres du square Jacques Tati qui devaient être coupés, car malades. Seront-ils remplacés ?

Les conseillers sont informés qu'en raison de l'aménagement du quai du 8 mai 1945 en voie de circulation douce, celui – ci sera définitivement fermé à la circulation à partir de mi-juin. Dès le 11 juin, et pendant trois jours, sept peupliers vont être coupés et d'autres arbres plantés. La Ville a sollicité une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Seine et Forêts afin de pouvoir aménager un passage, éclairé et en stabilisé, qui relierait le quartier de l'Ermitage à la voie verte. Les conseillers sont également informés que les jeux pour enfants du square Jean Moulin vont être changés.

C. BROCHET souhaite revenir sur l'engorgement des réseaux de la rue Jean Moulin. Il lui est indiqué que la cause de cet engorgement était un bouchon de graisse et de lingette qui a depuis été curé.

C. BROCHET aimerait enfin que soit évoquée la problématique de la signalétique commerciale du quartier. Il est indiqué aux conseillers que le seul emplacement possible pour un totem, pour des raisons techniques, est sur le rond-point d'Indochine, en lieu et place des bacs à fleurs. Or cet endroit ne paraît pas très efficace et les commerces sont trop peu nombreux à souhaiter son installation. Toutefois une présignalisation, à la charge de la mairie, va être mise en place en amont du rond-point d'Aranjuez afin de mieux indiquer la présence de commerces dans le quartier. R. KADDIMI indique que l'emplacement lui convient mais que les personnes venant du Port-Marly ne pourront pas voir cette signalisation. Il est rappelé qu'il existe une flèche directionnelle « centre commercial » au niveau de l'embranchement entre la rue menant au quartier de l'Ermitage et le pont menant aux Vignes-Benettes. De plus, une signalisation trop tardive inciterait les automobilistes à changer de voie à un endroit où cela n'est plus possible.

4/ Tour de Table

R. KADDIMI indique que le candélabre à droite devant le Quick (au niveau du céder le passage) est toujours éteint ce qui empêche de voir les personnes traversant le passage piéton. Il indique que les lumières bleues (comme cela peut se faire au Port-Marly par exemple) sur les lampadaires permettent de rendre la route bien visible. Il indique également qu'avec la fermeture de la résidence Le Pecq-Ermitage, les enfants n'ont plus de lieux pour jouer au ballon, de ce fait ils jouent sur la chaussée.

G. BONNETON souhaite savoir si le souterrain de la RN13 sera rendu accessible aux personnes en situation de handicap.

A. LACOUT aimerait savoir comment s'organise le 14 juillet pour le Conseil de quartier.
C. BROCHET indique que les conseillers de quartier sont invités à encadrer le groupe et à veiller à ce que tous prennent le bon chemin jusqu'au regroupement avec les délégations des autres quartiers.
A. LACOUT souhaite également savoir si les Alpicois seront encore associés à la démarche PLU et propose de travailler sur des propositions en Conseil de quartier. Il est rappelé que la démarche PLU se poursuit et que les Alpicois pourront encore s'exprimer lors de la prochaine réunion publique et lors de l'enquête publique.

C. AURICOSTE souhaite savoir si le souterrain en face du café de Monte-Cristo sera fermé durant les travaux de la rue du Vieux Chemin de Marly.

C. BROCHET rappelle l'évolution des modalités d'accès à la déchetterie de Carrières-sur-Seine.
P. JADE indique que ces informations sont également parues dans *le Pecq-en-Scène*.

Y. THIRION souhaite savoir pourquoi il a été indiqué que la réparation de l'éclairage rue Alexandre Dumas était complexe et pourquoi elle a été si longue à intervenir, alors que les réparateurs ont finalement résolu la panne en peu de temps dès lors qu'ils ont été sur place. Il est rappelé qu'afin de pouvoir réparer le défaut d'éclairage public de la rue (câble d'alimentation hors d'usage), le bailleur devait procéder à un terrassement, or, pour ce faire et selon la réglementation, tous les concessionnaires (EDF, GAZ DE France, France TELECOM....) devaient être consultés pour savoir si leurs réseaux passaient au droit du chantier. Par conséquent, l'intervention a été retardée, le temps d'obtenir les réponses de tous les concessionnaires.

G BONNETON souhaiterait que soit installé des poteaux ou des bandes de bétons entre les places de stationnement au parc Corbière afin que les gens ne puissent plus se garer sur deux places en même temps. Il est indiqué que le bon stationnement de chacun relève du civisme de chacun.

P. BOULAT aimerait savoir quand et combien de fois le souterrain de la RN13 est nettoyé car il le trouve nauséabond. Il indique également que de nombreux habitants du quartier empruntent la chaussée plutôt que le trottoir.

Il est indiqué aux conseillers que Mme le Maire a souhaité que chaque Conseil de quartier bénéficie d'un panneau d'information dédié aux activités du Conseil de quartier. Ne trouvant pas de lieu central où installer ce panneau, eu égard à la configuration du quartier qui est très étendu, les conseillers choisissent d'implanter le panneau dans un endroit où il n'y a pas d'affichage municipal mais qui reste un endroit de passage fréquenté : à côté de l'arrêt de bus de l'avenue du Général Leclerc.

Les conseillers sont également informés du renouvellement des relais solidarité dans le quartier. Y. THIRION en est le référent pour le quartier. Il précise que le rôle d'un relais solidarité est d'être vigilant à toute personne en difficulté ou isolée et de transmettre des informations utiles au service Vie sociale de la mairie qui pourra, le cas échéant, aider la personne en situation de fragilité.

Claude Brochet

*Président du Conseil de quartier
Ermitage/Charles De Gaulle*

Philippe Charpy

*Vice-président du Conseil de quartier
Ermitage/Charles De Gaulle
Conseiller municipal*